



Tél. : 04.75.88.98.09

Fax : 04.75.88.95.80

Mail : mairievalgorge@sfr.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2019

Membres présents : Michel Seveyrac ; Jacqueline Balazun, Jérôme Montérémal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, André Jouve, Christian Métaireau.

Membre excusé : Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.
Christiane Coppé, procuration caduque car donnée également à Michel Seveyrac

Ouverture de séance à 20h30.

Michel Seveyrac, le maire, demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter quatre points à l'ordre du jour en nous les citant. L'ensemble des conseillers accepte cette demande. Ces points seront abordés à partir du n°21.

Ordre du jour :

1- Approbation du dernier compte-rendu

Suite à la demande de Michel S. le maire et en l'absence de remarque nécessitant une modification de ce Procès Verbal du 7- 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation d'un secrétaire de séance :

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

3-CDC : approbation du rapport annuel- SPANC :

La compétence « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été reprise par la CDC en 2018, pour 14 communes de la CDC dont Valgorge.

Sur notre commune, 119 habitations non raccordées à l'assainissement public sont concernées par le SPANC. Le SPANC est tenu de contrôler et réaliser le diagnostic des installations, pour vérifier leur conformité. Trois personnes sont salariées du SPANC, dont une à temps plein.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2017 du SPANC.

4- CDC : groupement d'assurances des communes :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention établie entre la CDC et la commune pour l'accompagnement groupé de négociations des marchés d'assurances.

5- CDC : prise de compétence eau / assainissement :

L'Etat accepte la prolongation de la possibilité de gestion propre des réseaux d'eau potable et assainissement par les communes ayant délibérées contre la prise de ces compétences par les communautés de communes, cela jusqu'en 2026.

Le Conseil Municipal, souhaite rester en régie, de ce fait il refuse à l'unanimité, la prise de cette compétence par la CDC « Beaume – Drobie » pour le 1^{er} janvier 2020.

6- Acquisition bureau ex gendarmerie : autorisation signature convention d'utilisation anticipée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le Département, pour une utilisation anticipée des locaux de la gendarmerie, avant l'acquisition définitive.

7- Devis protection incendie nouveaux locaux :

Aucune protection contre le risque incendie n'est prévue dans le bâtiment « ex » gendarmerie et dans les locaux occupés par la commune à la Chataigneraie. Michel Seveyrac le maire, nous précise que le risque est accru à la Chataigneraie car les employés communaux utilisent souvent disqueuse ou appareil à souder.

Il nous présente un devis de 576€ TTC de l'entreprise Bologna à Aubenas, pour l'équipement de la Chataigneraie et un devis de 1578€ TTC pour « l'ex gendarmerie ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces deux devis.

8- Devis rampe d'accès « La Poste » :

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal , Michel Seveyrac, le maire nous avait proposé un devis de 1500€ de l'entreprise Fargier pour l'aménagement en rampe d'accès du trottoir devant le bureau de poste. Le conseil municipal avait souhaité avoir également un devis du SIVTA.

Michel Seveyrac nous présente donc ce jour un devis du SIVTA de 1310€ pour la réalisation de cette rampe en béton désactivé ou de 910€ TTC en béton balayé.

Le conseil municipal estime qu'il serait intéressant de travailler sur un projet d'amélioration globale des trottoirs de cette rue principale et décide à l'unanimité d'opter pour le devis du SIVTA de 910€ en béton balayé.

9- Maintenance station d'épuration + traitement des boues :

Nous n'avons actuellement plus de contrat d'entretien, de suivi technique et d'enlèvement des boues de la station d'épuration. Les boues sont évacuées à la demande par l'entreprise Reyne Mialon. Leur volume est relativement important, car les lits de séchage ne sont plus utilisés, car estimés insuffisamment efficace au niveau déshydratation. Les boues sont difficiles à utiliser et à évacuer. Certains conseillers ont émis l'idée de couvrir ces lits de séchage ou de ne pas les utiliser pendant certaines périodes. En tout cas une réflexion sur la réutilisation de ces lits de séchage est nécessaire, afin d'essayer de diminuer le volume des boues à évacuer.

Michel Seveyrac nous présente un devis de 9928€ annuel de l'entreprise Reyne Mialon comprenant l'évacuation de 80m³ de boues et analyses de ces boues. Il nous présente également un devis du Groupe « Alliance » de 14828€ comprenant, la déshydratation sur place de 80m³ de boues et leur évacuation, analyses de ces boues, suivi et assistance technique avec 2 passage par an de l'ensemble du matériel de la station.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise « Reyne Mialon » pour l'enlèvement des boues, des graisses et analyses et décide de confier au groupe « Alliance Environnement », l'assistance technique et l'entretien du matériel électromécanique, à raison d'un passage par an pour un montant de 2828€ HT .

10- Indemnités comptable du Trésor :

L'indemnité « de conseil » du percepteur et de son équipe de Joyeuse nous est proposée cette année (sur la base d'un pourcentage du Compte administratif de notre commune), pour 375.26€.

Le Conseil municipal accepte le payement de cette indemnité avec 7 voix pour et une abstention.

11- Logement au-dessus commerce : convention architecte et Soliha :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention que nous propose Jaqueline Balazun, avec SOLIHA de 1220€ pour le montage des dossiers de subventions pour le projet de réhabilitation du logement au dessus du commerce ainsi que la convention d'assistance technique, plans et suivi de chantier avec monsieur Dominguez (architecte) pour un montant de 10% des travaux.

12- Cautionnement Adis – allongement de la dette :

La société HLM ADIS nous demande un rallongement de 10 ans du cautionnement de sa dette auprès de la Caisse de Dépôt et Consignation (5057€, par rapport aux 4 derniers logements qu'elle a construits et aménagés au Mazel).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce cautionnement.

13- Adressage : organisation :

Michel Seveyrac nous fait une mise au point de l'organisation du travail et des réunions programmées pour la réalisation de l'adressage à Valgorge :

-réunion de travail du C.M. fin février

-réunion publique à « La Pourette » le 8/3/19 à 18h

-Réunion de synthèse(réunion de travail) fin mars.

14- AEP/Assainissement Saint-Martin : DETR 2019 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de faire une demande de subvention DETR (dotation pour équipement des territoires ruraux) auprès du département pour le projet de raccordement au réseau d'assainissement et réfection du réseau d'eau potable du bas de St Martin. La réalisation de ces travaux est prévue pour 2019 pour un coût de 140 000€ HT pour l'assainissement et 85 000€ HT pour l'eau potable ;

15- Toit Mairie : DETR 2019 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de faire une demande de subvention DETR auprès du Département pour la réfection du toit de la mairie. Ces travaux doivent être réalisés au printemps 2019 .

16- Vente VIELFAURE – Chastanet :

Lors de réunion du Conseil Municipal du 6-4-2018, celui-ci a accepté la vente de plusieurs parcelles communales à monsieur Vielfaure de Chastanet. Cependant, il y a eu une erreur de section pour deux parcelles au niveau de la délibération. Il s'agit de la section E et non la section D.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette correction.

17- Cessions parts GFSR :

Plusieurs « porteurs de parts » (propriétaires) souhaitent céder leurs parts à la commune pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces cessions.

18- Devis portes logement Bât. L'Estrade :

Les trois portes d'entrée des logements communaux du bâtiment route de l'Estrade sont très vétustes, abîmées et surtout non conformes et non sécurisées.

Jaqueline Balazun nous présente un devis de l'entreprise « 3f » de Rosière, d'un montant de 1777.68€ TTC, pour le changement de ces portes.

Après discussion, il est demandé à Mme Balazun de nous représenter ce devis lors du vote du Budget 2019. Nous aurons à ce moment là plus d'éléments d'ordre financier pour la prise de cette décision.

19- Gîte d'étape : récap. occupation + rentrées financières :

Le conseil municipal souhaite examiner ce bilan préparé par Jaqueline Balazun lors du vote du budget, afin de fixer les tarifs d'utilisation de ce gîte..

20- Projet photovoltaïque : toits commerce-école-centre social-EHPAD :

Bernard Bonin va s'occuper des autorisations préalables que chaque propriétaire doit faire auprès de la DDT (autorisation de travaux), et demander des devis d'entreprises.

Ces documents sont nécessaires pour la réalisation du dossier de demande de subvention à déposer auprès de la Région pour fin mars.

21- dissolution du Syndicat Intercommunal du Canton de Valgorge :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reprise de propriété du bâtiment, avec un transfert du bail emphytéotique fait entre l'EHPAD et le syndicat, ainsi que le transfert des charges. Il accepte également la reprise pour le compte de la commune du projet « photovoltaïque. Il conviendra également de faire de nouvelles conventions d'occupation des locaux avec les communes de Loubaresse et Laboule pour la bibliothèque et avec le centre social « Le Ricochet » pour le reste du bâtiment.

22- Devis archivage documents mairie :

Michel Seveyrac nous présente un devis du CDG07 (Centre de Gestion07) d'un montant de 4903.90€, avec une durée de réalisation de 8 semaines.

Il nous présente également un devis de l'entreprise PARGESCO sarl, d'un montant de 6456€ TTC dont 860€ de TVA récupérable, pour une réalisation prévue en 4 semaines.

En lien avec la durée de réalisation de cet archivage, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise PARGESCO.

23- Devis travaux d'électricité salle « La Pourette » :

Jaqueline Balazun nous présente un devis de l'entreprise Battaglia de 2968€ HT pour diverses réparations, modifications, remplacement de 17 « blocs de secours » et mise en conformité de l'ensemble de la salle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et décide de l'inscrire au Budget 2019.

24-Délibération pour barrières réductrices de passage à Chastanet :

Suite à une demande de plusieurs habitants de Chastanet, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la pose de barrières sur le chemin publique dans le village, sous réserve qu'elles laissent le passage aux piétons, aux cyclistes et selon un dispositif géré par le maire.

Clôture de la séance à 0h30.

ns diverses

